

SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS D'INDOCHINE, Saïgon

S.A., août 1936.

Étude de MM^{es} P. Ferrand et A. Jacquemart,
docteurs en droit, avocats à la cour d'appel, 124, rue Mac-Mahon, Saïgon

Société de Transports d'Indochine
31 et 33, boulevard de la Somme, Saïgon
Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 p
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 août 1936)

Suivant acte sous seing privé en date à Saïgon du 20 août 1936, M. Joseph-Théodore-Jean-Baptiste Paumier, industriel, demeurant à Saïgon, 31 et 33, boulevard de la Somme, et M. Maurice-Gustave Vallet, demeurant à Saïgon, 3 rue de Massiges, ,
Ont établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont il a été extrait littéralement ce qui suit :

Objet

Cette société a pour objet :

Le commerce de transport par voie fluviale ou par voie de terre, soit avec du matériel appartenant à la société, soit avec du matériel loué ou affermé selon une modalité quelconque, toutes opérations de transport,, transit ou autres se rattachant à cet objet.

.....
Capital de 25.000 p. divisé en 250 parts de 100 piastres chacune.

Chacun des associés a fait apport à la société :

1°) M. Joseph Paumier, d'une somme de 12.500 p.

2°) M. Maurice Vallet, d'une somme de 12.500 p.

.....
M.M. Joseph Paumier et Maurice Vallet sont nommés premiers gérants

.....
L'Information d'I.C. du 29 août 1936.

Étude de MM^{es} P. Ferrand et A. Jacquemart, docteurs en droit, avocats à la Cour
d'Appel, 124, rue Mac-Mahon, Saïgon
Société de Transports d'Indochine
Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 p
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 décembre 1936)

Suivant acte sous-seings-privés en date à Saïgon du trois décembre 1936.

1° — M. Joseph-Théodore-Jean-Baptiste Paumier, demeurant à Saïgon, 31 et 33, boulevard de la Somme, a cédé et transporté à M. Y. H. Chauky, Chinois de la Congrégation de Trieu-Chau, demeurant à Saïgon, 41 parts 666 centièmes d'une valeur nominale de 100 piastres chacune lui appartenant dans la société à responsabilité limitée dite « Société de Transports d'Indochine »...

2° — M. Maurice-Gustave Vallet, demeurant à Saïgon, 3, rue de Massiges, a cédé et transporté à M. Y.H. Chauky, demeurant à Saïgon, 41 parts 667 centièmes d'une valeur nominale de 100 piastres chacune, lui appartenant dans la susdite « Société de Transports d'Indochine »,

Ces cessions ont eu lieu moyennant des prix qui ont été payés comptant aux termes dudit acte qui en contient quittance.

Tous les associés ont concouru audit acte pour autoriser la cession dont s'agit.

Lesdites cessions ont été signifiées à M.M. Joseph Paumier et Maurice Vallet, gérants de la société, suivant exploit de M^e Cocogne, huissier à Saïgon, en date du sept décembre 1936. [...]

L'Information d'I.C. du 12 décembre 1936.

Étude de M^e A. DETAY, docteur en droit, notaire :
à Saïgon, 15, rue Taberd

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 23 décembre 1939)

II. — M. PAUMIER et M. CHAU-KY sus-nommés ont cédé à M. VALLET aussi sus-nommé, toutes les parts de 100 p. entièrement libérées possédées par eux dans la Société à responsabilité dite « SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS D'INDOCHINE » au capital de 25.000 p., ayant son siège à Saïgon, boulevard de la Somme, n° 31 & 33, étant pour M. PAUMIER de 83 parts, trois cent trente quatre millièmes de part et pour M. CHAU-KY de 83 parts, trois cent trente trois millièmes de part.

FORMATION DES COMITÉS DES RIZ ET MAIS
(L'Écho annamite, 11 mars 1942)

Sont désignés pour faire partie en 1942 des différents organismes portant organisation du commerce des riz et mais :

3° Comité consultatif des transporteurs de céréales.

Membre français : M. Vallet, directeur de la Société des Transports d'Indochine.

ANNONCES LÉGALES

Société de Transports d'Indochine
Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 \$
Siège social : 37, bd de la Somme, Saïgon
R. C. Saïgon 2.408

Nomination d'un administrateur provisoire
(Le Journal de Saïgon, 3 janvier 1946)

Aux termes d'une ordonnance sur requête rendue par Monsieur le président du tribunal de commerce de Saïgon le 29 septembre 1948, monsieur SOUFFRON a été

nommé, en remplacement de M. SAUZE ¹, administrateur provisoire de la Société de Radoub d'Indochine, avec mission d'administrer la société avec tous pouvoirs de gérance jusqu'à la nomination régulière du nouveau gérant.

Ladite ordonnance a été enregistrée à Saïgon le 3 octobre 1945, volume 230 B, folio 76, case 13 —, copie en a été déposée en duplicata au greffe du tribunal de commerce de Saïgon le 29 décembre 1945.

Pour extrait et insertion :

Signé : P. SOUFFRON.

AEC 1951/43 — Société de transports d'Indochine (S.T.I.C.),
50, rue Lefèbvre, SAÏGON.

Objet. — Manutentions, acconage. — Concessionnaire de la flottille du port.
Transports fluviaux, remorquage, chalandage. — Bassins de radoub.

Publicité
(*Tropiques*, mai 1952)

SOCIETE DE TRANSPORTS D'INDOCHINE

50, rue Lefèbvre - 21.604

Bureaux : 5 Bassin Ateliers : 21.754

Domicile particulier du Directeur M. TORY : 61, rue Eyriaud des Vergnes - 20.795

TOUS TRANSPORTS FLUVIAUX : COCHINCHINE - CAMBODGE

REMORQUAGE - CHALANDAGE - MANUTENTION ACCONAGE - OPERATIONS DE

CHARGEMENT OPERATIONS DE CHARGEMENT DES NAVIRES

Atelier de réparations :

Bassin de Radoub - Carénage Tous travaux de coque sur engins métalliques BUREAU
S. T. I. C. Enceinte M. M. — Tél. 21.551 Enceinte Port-Commerce — Tél. 21996 CARDI
158 Annexe STIC : 10, rue Matelot-Manuel - Tél. 21.684 Flottille du Port de Commerce.
Poste 1 - Tél. 21.703

¹ René Jean Marius Sauze (Aix-en-Provence, 11 déc. 1895-Saïgon, 24 septembre 1945) : père de quatre enfants. Gérant de la Société radoub d'Indochine et de la Société Transports d'Indochine. Assassiné par le Viêt-Minh :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Massacres_cite_Heraud.pdf